

VOYAGER AVEC LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

**Voir aussi la brochure de l'Office vétérinaire fédéral : « Je voyage
avec mon chien ou mon chat »**

Réflexions importantes avant chaque voyage :

- Est-ce que ce voyage est raisonnable pour l'animal (stress, chaleur, âge) ?
- Va-t-il se sentir à l'aise à son arrivée à destination ?

Si l'on est convaincu que le chien/chat va nous accompagner en vacances, il est nécessaire de s'informer à l'avance sur les règlements spéciaux, comme le port de muselière (Italie), les différents certificats, les conditions du pays, etc...

Vaccin contre la rage

Les chiens et chats qui sont emmenés à l'étranger doivent être vaccinés contre la rage. La dernière vaccination ne doit pas dépasser une année (ceci est aussi valable pour le retour en Suisse) et la vaccination de base doit avoir été faite au moins 21 jours avant le départ. Pour l'entrée dans la plupart des pays européens, cette vaccination n'est souvent pas obligatoire pour les animaux âgés de moins de 3 (5) mois. N'oubliez pas qu'ils ne peuvent pas non plus dépasser cet âge au retour !

Identification/Dispositions particulières

Depuis le 1^{er} octobre 2004, tous les animaux de compagnie voyageant dans un pays de l'Union Européenne doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique ou d'un tatouage lisible, et munis d'un passeport euro-compatible (que vous pouvez faire établir chez le vétérinaire).

Pour les voyages à destination de la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Irlande et l'Angleterre, des dispositions particulières sont nécessaires (plus de quarantaine, mais détermination du titre d'anticorps contre la rage et autres). Renseignez-vous à l'avance auprès de votre vétérinaire, car pour l'Angleterre par exemple, des mesures doivent déjà être prises 6 mois avant le départ !

Attention : des dispositions particulières sont également nécessaires lors de séjours dans des pays qui ne sont pas indemnes de rages (p. ex. quelques pays de l'est). La liste des pays concernés est fournie par l'office vétérinaire fédéral et régulièrement mise à jour.

Vaccins classiques :

Il est très recommandé de faire régulièrement la vaccination combinée contre la **maladie de Carré**, l'**hépatite contagieuse**, la **leptospirose**, la **toux du chenil** et la **parvovirose** lors de chaque séjour à l'étranger, car les chiens sont souvent mal vaccinés, surtout dans les pays du sud. Il est aussi préférable d'éviter tout contact avec les chiens qui rôdent.

Vaccination contre la babésiose :

La babésiose est une maladie qui est transmise par certaines espèces de tiques. Les chiens ont de la fièvre, manquent d'appétit, sont anémiques et ont éventuellement une jaunisse. L'urine est souvent foncée.

Régions concernées : France : Vallée du Rhône, Bourgogne, Loire, Massif Central, Bordeaux, un peu moins souvent la Provence et le sud de la France ; pays méditerranéens, le sud de l'Allemagne, un peu moins souvent l'Espagne, mais aussi la Suisse romande.

Moment propice pour la vaccination : fin janvier à mars. Pour la vaccination de base, il est nécessaire de vacciner 2 fois à 2-6 semaines d'intervalle. La 2^{ème} vaccination devrait être faite au plus tard 4 semaines avant le départ.

Il est très important de faire une prophylaxie contre les tiques (Spot-on, spray, collier) !

Dirofilariose

Régions concernées : Régions méditerranéennes, le sud de la France, la Corse, l'Espagne, la plaine du Pô.

Transmission : **moustiques**

Il faut attendre 6 mois au moins après l'infection pour diagnostiquer la maladie avec un test de laboratoire. Les chiens toussent et montrent des problèmes circulatoires provenant du cœur. Il est très difficile de traiter la maladie.

Il est primordial que la prévention se fasse assez tôt!

Leishmaniose

Régions concernées : pays méditerranéens, surtout l'Espagne, la Grèce et la Provence.

Transmission : petits **moustiques** (phlébotomes)

La maladie provoque une détérioration importante de l'état général, affectant entre autres les reins et les tissus cutanés. Elle est très difficile à soigner et se termine souvent par la mort de l'animal.

Parasites

Il est conseillé d'effectuer une prévention contre les tiques à partir du printemps jusqu'en automne !

Il est aussi préférable de vermifuger l'animal suite à un voyage à l'étranger.

MESURES A PRENDRE :

- **Protéger l'animal avec un antiparasitaire repoussant tiques et moustiques pendant la période des vacances : pipettes à appliquer sur la peau ou collier antiparasitaire spécifique.**
Demandez conseil à votre vétérinaire.
- **Prévention de la dirofilariose : vermifuge spécifique (3 administrations de tablettes dispersées sur 2 mois à intervalle de 30 jours).**
Par exemple : au mois de juillet 3 semaines de vacances – au cours des mois de juin, juillet et août chaque fois une tablette.
Demandez conseil à votre vétérinaire.
- **Eviter le contact avec les chiens qui rôdent (transmission de maladies)**
- **Rincer les chiens ayant été en contact avec de l'eau salée**

- **Ne lâcher les chiens que dans des endroits faciles à contrôler**
- **Ne pas laisser sortir les chats**
- **Avoir les références d'un vétérinaire sur le lieu de vacances**
- **Prévoir une « pharmacie de voyage » pour votre animal, que votre vétérinaire se fera un plaisir de préparer (médicaments contre la diarrhée, vomissement, piqûres, plaies, etc**

Bonnes vacances

Bonnes vacances

